

Département de l'Aisne

Arrondissement de
Saint-Quentin

Canton de Bohain

Commune de

SEBONCOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 JUIN 2014

Présents : Monsieur Hugues LEGRAND Président,

Mesdames Cathy LEMAIRE, Sylvie DUBOIS, Catherine BOINET, Valérie DESSENNE, Carole TALBOT.

Messieurs Bernard GLADIEUX, François LEFEVRE, Jacques HENOUX, Dominique MINCHEZ, Benoît DRUENNE.

Absents excusés : Mmes Stéphanie DELGHEIER et Alice DENOYELLE, Messieurs Jean-Michel BOUCHEZ et Frédéric BRENOT.

Secrétaire : Monsieur Dominique MINCHEZ.

Date de convocation : 4 juin 2014

Le compte rendu de la séance du 18 avril 2014 est approuvé.

RYTHMES SCOLAIRES

Le décret n° 2014-457 du 07 mai 2014, publié au journal officiel le 13 mai 2014, permet aux collectivités d'organiser les rythmes scolaires sur une ½ journée.

Les enseignants n'encadreront plus les activités périscolaires à la rentrée prochaine.

Afin de faciliter le recrutement d'animateurs et permettre aux enfants de s'investir plus longuement dans l'activité choisie, le conseil municipal, (10 pour, 1 abstention) fixe les nouveaux horaires comme suit pour la prochaine rentrée scolaire 2014-2015 :

8 H 45 – 11 H 45 et 13 H 45 – 16 H 45 les lundi, mardi et vendredi

8 H 45 – 11 H 45 le mercredi matin et le jeudi matin

Des activités périscolaires non obligatoires seront organisées le jeudi après-midi de 13 H 45 à 16 H 45. L'inscription se fera à l'année.

DESIGNATION DES DELEGUES POUR L'ELECTION DES SENATEURS

Reporté au vendredi 20 juin, date imposée par décret.

SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE

Le conseil municipal décide de participer au financement des voyages scolaires à hauteur de 70 % du coût du transport comme suit :

- ⇒ Sortie à Bohain le 6 juin 2014 pour la classe de CM2 au collège et celle de CP à la caserne des pompiers pour 118 €
- ⇒ Sortie à Bohain le 27 juin 2014 à l'école des Torrents pour la classe de CE1 pour 83 €.

AFFAIRES DIVERSES

- Le conseil municipal décide de prendre en charge 75 % des factures 2013 présentées par la Paroisse Saint Martin pour les dépenses d'électricité de l'église. Pour les années à venir, elles seront prises en charge en totalité, la commune utilisant une salle annexe de cet édifice (6 pour, 5 contre).
- Les travaux de réfection de chaussée rue de la Nation ont été attribués à l'entreprise Gorez pour un montant de 5 212,80 € TTC.
- Il est signalé que les débris de verre tombant lors du vidage des conteneurs ne sont toujours pas ramassés par la société en charge de cette opération. Le Maire informe que le service déchets ménagers de la communauté de communes a été avisé de cette situation au mois d'avril et qu'il devait remédier à cette situation. Il va de nouveau les alerter sur la nécessité de ramasser ces tessons de bouteille.
- Il est également demandé que les bus en charge du transport des élèves de Grougis s'arrêtent du côté du trottoir de l'école, afin que les enfants montent et descendent du bus en toute sécurité.
- Le Maire fait part de la lettre de remerciement de l'association Gincountry pour le versement de la subvention.

La séance est levée à 19 heures 40.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Le Maire,
Hugues LEGRAND

